## DEPARTEMENT DU NORD

## ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Objet:

Subvention 2023 au centre socioculturel « Dulcie SEPTEMBER » - Animation des ateliers cuisine proposés aux bénéficiaires des « paniers solidaires »

> Date de convocation : Le 15 septembre 2023

Date d'affichage : Le 15 septembre 2023

Nombre d'Administrateurs:

En exercice: 15 Présents: 11 Pouvoirs: 4

Date de publication : Le 15 septembre 2023

VOTE

	P	C	A	l
E.ROMMEL				Ì
I.FERNANDEZ				Ì
J.BRICHE				
A,HEBINCK				İ
L.DEBREYNE				l
J-L.WOUSSEN				l
V.JEANNEKIN				l
C.BRASY				l
A, VANSTEENKESTE				Ì
P.CHOQUET				
J-C.FOURNIER				l
A.KLEINPOORT				l
R.BROUCKE				
N.HOGUET				ĺ
Z.RENARD				

P = Pour C = Contre A = Abstention

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du 28 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture 059-265903591-20230927-DEL2023-10-DE Date de télétransmission : 05/10/2023 Date de réception préfecture : 05/10/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGE

## **SEANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023**

Étaient présent(e)s:

- Mmes Isabelle FERNANDEZ, Jocelyne BRICHE, Aurélie HEBINCK, Cathy BRASY, Annie VANSTEENKESTE, Nicole HOGUET, Zélie RENARD.
- Mrs Jean-Luc WOUSSEN, Jean-Claude FOURNIER, Alain KLEINPOORT, Roland BROUCKE.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir:

- Mmes Ludivine DEBREYNE, Pascaline CHOQUET
- Mrs Eric ROMMEL, Vincent JEANNEKIN

Depuis 2013, le CCAS et le Centre Socio-Culturel « Dulcie SEPTEMBER » travaillent en « mode projets » afin de permettre l'accès aux actions développées par le CSC à l'ensemble des usagers du CCAS, et non plus exclusivement aux personnes bénéficiaires du RSA, comme cela était le cas auparavant.

Cette logique de travail va aussi dans le sens des souhaits du Département, cofinanceur de nombreuses activités du CSC. L'accent est mis sur des actions permettant de favoriser l'accès des familles à la santé, à la culture, au sport et aux loisirs.

Les actions proposées par le CSC ont pour objectif de répondre à la demande et de toucher un public plus large (ex : mise en œuvre, sous l'impulsion du CCAS et en partenariat avec l'AFEJI, de l'action « paniers solidaires », couplée avec les ateliers cuisine du CSC dont le format a été revu il y a plusieurs années).

Pour l'année 2023, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de valider l'octroi d'une subvention au CSC, d'un montant de 8 000 € (même montant en 2022) :

- 800 € pour les adhésions et les fournitures des activités fréquentées par les publics CCAS (sur une base de 20 personnes, non exclusivement bénéficiaires du RSA)
- 4 100 € pour les charges liées à l'animation des « ateliers cuisine paniers solidaires »
- 3 100 € pour les fournitures et denrées alimentaires liées à ces ateliers (sur une base de 34 séances par an)

ADOPTE, Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL, Président du CCAS